

Direction Evènements et Equipements Territoriaux

Objet :

Avis concernant le projet de modification

Affaire suivie par :

Novello Romain

Tel 03 81 25 25 19

Mail : r.novello@saone-doubs.cci.fr

Madame Anne VIGNOT
Présidente du Grand Besançon
Métropole
La city
25000 BESANCON

Besançon, le 03/03/2025

Madame la Présidente,

Veuillez prendre connaissance de notre retour concernant le projet de modification n°2 du PLU de Dannemarie-sur-Crête.

Ce projet, cohérent avec l'essence de votre territoire et visant en la poursuite de la requalification d'une friche notable (Bricostoc), ne soulève aucune remarque de la part de nos services.

En effet, à travers votre projet, vous participerez à rendre compatibles les dispositions actuelles de votre PLU avec les évolutions nécessaires à la mise en œuvre de ce dernier.

Il s'agit donc de permettre la reconversion du site « Bricostoc » en modifiant l'OAP 1 existante, et de créer et modifier des emplacements réservés afin de rendre possible la création de liaisons douces.

Ces aménagements auront à cœur de mettre en place un cadre favorable au développement de logements et d'autres équipements, ainsi que des commerces et services.

De plus, cette modification se veut vertueuse, concernant un projet inscrit dans une logique de sobriété foncière et ayant bénéficié du « fonds verts ».

En conclusion, compte tenu du fait que votre projet concourra au développement local de votre territoire en développant les services proposés aux populations, **nous approuvons ce projet de modification et émettons un avis favorable à ce dernier.**

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer nos salutations distinguées.

Le Président de la CCI Saône-Doubs,
Jean-Luc QUIVOGNE

